

DELIBERATION CR041-2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels que modifiés les 15 décembre 2022 et 13 juillet 2023 ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Recherche le 27 novembre 2023 ;

Objet de la délibération : Crédits scientifiques 2024

La Commission de la Recherche réunie le 04 décembre 2023 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Les crédits scientifiques 2024 sont approuvés.

Cette décision est adoptée à l'unanimité, avec 25 voix pour.

Christian ROBLÉDO
Président
de l'Université d'Angers
Signé le 14 décembre 2023

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Mis en ligne le : 20 décembre 2023

Répartition des crédits scientifiques

Unités de recherche

Unité de recherche	TOTAL 2024	Pour info TOTAL 2023
SIFCIR	14 014 €	16 800 €
LPG	58 806 €	53 600 €
BIODIVAG	19 917 €	17 320 €
SONAS	34 838 €	36 599 €
IRHS	140 477 €	131 752 €
IRF	36 360 €	34 127 €
HIFIH	40 680 €	37 479 €
RMeS REGOS	23 138 €	22 216 €
MINT	89 759 €	85 693 €
MITOVASC	152 434 €	153 518 €
IRSET-ESTER	40 936 €	26 838 €
CRCI2NA	113 737 €	110 453 €
INCIT-Atomyca	19 959 €	27 687 €

Unité de recherche	TOTAL 2024	Pour info TOTAL 2023
LPHIA	36 400 €	39 467 €
Moltech	121 824 €	109 362 €
LAREMA	84 583 €	80 405 €
LERIA	40 420 €	39 291 €
LARIS	75 170 €	72 364 €
TEMOS	35 984 €	38 389 €
ESO	38 420 €	36 453 €
CJB	31 749 €	34 324 €
CLIPSY	5 533 €	6 151 €
LPPL	20 409 €	17 132 €
3LAM	19 320 €	20 243 €
GRANEM	56 102 €	49 995 €
CIRPALL	21 560 €	21 889 €

Répartition des crédits scientifiques SFR

SFR	TOTAL 2024	Pour info total 2023
SFR CONFLUENCES	14 950 €	14 950 €
MSH ANGE GUEPIN	19 427 €	19 427 €
SFR ICAT	115 000 €	115 000 €
SFR QUASAV	46 000 €	46 000 €
SFR MATRIX	69 000 €	69 000 €
SFR MATHS STIC	14 950 €	14 950 €

Total Crédits scientifiques 2024 : 1 651 857 €